PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-14 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2010-08 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville :

QUE lors de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2022, le conseil a adopté le Règlement 2022-14 qui remplace le Règlement 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

QUE l'objet dudit règlement est de prévoir les dispositions concernant le service de vidange des installations septiques ainsi que les dispositions relatives aux responsabilités du propriétaire;

QU'une copie de ce règlement est disponible à des fins de consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur rendez-vous, ainsi que sur le site web de la Municipalité dans la section « Règlements administratifs ».

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-14 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2010-08 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément au *Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux* en affichant une copie, au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 17 h 40 et 17 h 50, le 8 décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 décembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière